



*CHANTEAU N° 07/2024*  
*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL*

Le 02 avril 2024

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

**Nombre de Conseillers : 14**

**En exercice : 14**

**Présents : 12**

**Votants : 14**

**Présents** : BOTELLO Christel, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, PERDOUX Marc, TAVARES MARQUES Charlène, VUOTTO-MOAN Julie, BONNEAUD Eliane, DUMERY Ghislain

**Membres excusés** : PRONO Gilles procuration à BOTELLO Christel, DANTHU François procuration à RISSET Jean-Philippe

**Secrétaire de séance** : Vanina GAILLOT

**Objet : subvention aux associations**

Madame le Maire rappelle que tous les ans, les associations demandent une subvention pour leur fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2024, l'attribution aux associations qui en ont fait la demande, une subvention de fonctionnement pour un montant total de 7 500 €.

Le détail du versement est indiqué ci-dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024

**Article 65748 Subventions versées aux associations**

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

Berger  
Levrault

ID : 045-214500720-20240429-07\_2024-DE

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
USMC	400 €
Chanteau Judo Club	650 €
ACCA	2 000 €
Comité des fêtes de Chanteau	2 000 €
Nurses and Co	300 €
Case départ	150 €
Les randonneurs	1 000 €
FCPE	150 €
USEP (école)	250 €
SCHOL	100 €
Amicale des donneurs de sang	150 €
Conciliateur de justice	100 €
30 millions d'amis	150 €
Chorale Chantemoy	100 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Madame le Maire,



*[Signature]*  
Christel BOTELLO

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte publié le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :